

Restauration scolaire

Dans toutes les écoles, un service de restauration scolaire est proposé. Cette prestation comprend le repas de l'enfant, l'encadrement, les activités et le transport.

Les repas sont confectionnés selon le principe de la liaison froide par la Société API RESTAURATION (hormis pour les enfants de l'école élémentaire des Charmilles qui déjeunent au collège) qui propose des menus équilibrés, variés et conformes à la loi Egalim (50% de produits durables dont 20% de bio ; lutte contre le gaspillage alimentaire, interdiction des contenants en plastique...).

Le cahier des charges exigé par la ville prévoit notamment :

- 100 % de crudités et de charcuteries fraîches
- Viandes et volailles d'origine française (agneau Communauté Européenne)
- Poisson 100 % de label MSC
- 100 % de fromage frais
- 90 % de fruits de saison
- Respect de la saisonnalité
- Recours à des produits à haute qualité environnementale et/ou provenant de circuits courts.
- Des préparations faites maison
- 1 menu végétarien par semaine
- 20 % minimum de produits biologiques
- Le pain fabriqué par un boulanger mehunois

Le personnel d'encadrement participe à l'éducation nutritionnelle des enfants en les invitant à goûter à tous les plats. En maternelle, le temps du repas a aussi pour objectif de développer l'autonomie de l'enfant en lui apprenant à se servir seul et à utiliser ses couverts. L'apprentissage porte également sur le respect de la vie en collectivité.

Infos pratiques

- Votre enfant peut fréquenter le restaurant scolaire de manière régulière ou ponctuelle. Le ou les repas doivent être réservés une semaine à l'avance à l'aide du bon de réservation prévu à cet effet dans les écoles.
- Votre enfant est allergique ou présente un problème de santé : le service enfance doit en être impérativement informé avant l'inscription. Après avis du service et contact avec la médecine scolaire le principe du panier repas peut être mis en place.

Liste des restaurants

Restaurant scolaire à l'Espace Loisirs

- Groupe scolaire Marcel Pagnol : maternelle et élémentaire
- Ecole Jules Ferry

Restaurant scolaire du Château

- Ecole du Château
- Ecole du Centre

Restaurant scolaire du collège Irène Joliot Curie

- Ecole des Charmilles

Repas à 1 euro

Depuis la rentrée de septembre 2021, la ville a mis en place un tarif à 1€ pour les familles les plus modestes en fonction du quotient familial.

Infos pratiques

Service enfance/jeunesse et affaires scolaires :

7 rue du Chemin Vert
18500 Mehun-sur-Yèvre
Tél. : 02.48.57.19.19

Mail : [service \[dot\] enfance@ville-mehun-sur-yevre \[dot\] fr](mailto:serviceenfance@ville-mehun-sur-yevre.fr) class="spanspan mailto" data-extlink=""

Horaires d'ouverture du Secrétariat

Lundi & Mardi : 08h30 à 12h et de 14h à 17h30

Mercredi : 8h30 à 12h15 et 13h45 à 18h

Jeudi : 8h30 à 12h

Vendredi : 14h à 17h30

rgba(255,255,255,1)